

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N° 7 1^e SEPT 84

—sommaire

STAGES	P. 2
EDITORIAL	P. 3
POLLUTION : LES RESULTATS DE MESURE DE LA POLLUTION	P. 4
ENERGIE : CONSEIL SUPERIEUR DE LA SURETE NUCLEAIRE	P. 4.5
VIE ASSOCIATIVE : GROUPE OURS, QUATRE TIMBRES PTT	P. 5.6
EQUIPEMENT : LEMOINE , LA PISTE EN TERRE ADELIE	P. 6.7
PUBLICATION	P. 7.8
MINISTERE : LE NOUVEAU CABINET DE Mme BOUCHARDEAU	P. 8
EAU : FONDATION POUR LA QUALITE DES EAUX POTABLES	P. 8.9
INSTITUTIONS : CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	P. 9.
PECHE : EAU ET LOI SUR LA PECHE	P. 10
FLORE : PROTECTION DES PLANTES : LE CHARDON	P. 10.11
AGRICULTURE : LES TOMATES DU SUD-OUEST	P. 11
RESEAU TOURISME	P. 12.13.14
FORET : CENTENAIRE DE L'E.N.I.T.E.F. des BARRES	P. 14.15
FAUNE : LES DROITS DES ANIMAUX . CHAUVES-SOURIS	P. 15.16
CHASSE : CHASSE A LA GRIVE	P. 16
RESEAU EDUCATION	P. 17.18.19
DERNIERE MINUTE	P. 20



STAGES DE LA RENTREE

■ DIAGNOSTIC DE RIVIÈRES

6,7,8 SEPTEMBRE.- ORLÉANS, FRAPEC

APPROCHE DE TERRAIN DANS LE BUT D'EFFECTUER UN DIAGNOSTIC : DÉTERMINATION DU SUBSTRAT DE LA RIVIÈRE - ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE - DÉTERMINATION DU PH, ETC.

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ÉTAT, COLLECTIVITÉS LOCALES : 150,00 F

AUTRES : 450,00 F

■ REMEMBREMENT ET PROTECTION DE LA NATURE - PQPN

13 ET 14 OCTOBRE - AFRPN - FLORE

PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES ET ADMINISTRATIFS POSÉS PAR UN REMEMBREMENT. FORMATION DE LA PERSONNE QUALIFIÉE EN PROTECTION DE LA NATURE.

■ SITES ET PAYSAGES

22, 23 SEPTEMBRE - DURAS (LOT ET GARONNE)

CE STAGE PREND UN RELIEF PARTICULIER DANS LA PERSPECTIVE DES ASSISES DU PAYSAGE, QUI SE TIENDRONT EN SEPTEMBRE, DANS CERTAINES RÉGIONS ET DU 11 AU 13 OCTOBRE À AIX-LES-BAINS POUR LES ASSISES NATIONALES. LES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN VONT ÊTRE CONDUITES À EXPRIMER LEUR POINT DE VUE.

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ÉTAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES : 130,00 F

AUTRES : 390,00 F

■ DECENTRALISATION ET PROTECTION DE LA NATURE

6 ET 7 OCTOBRE À HÉROUVILLE ST CLAIR (CALVADOS)

DÉCENTRALISATION ET/OU DÉCENTRALISATION- LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES - URBANISME ET DÉCENTRALISATION - POLICE DES EAUX ET DÉCENTRALISATION: LES RÔLES DU MAIRE, DU CONSEIL RÉGIONAL, DU CONSEIL GÉNÉRAL, DU COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE - QUELLE STRATÉGIE POUR LES ASSOCIATIONS.

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ÉTAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES : 120,00 F
AUTRES : 360,00 F

■ LE LITTORAL

20 ET 21 OCTOBRE (SOUS RÉSERVE À LOCTUDY) EN COLLABORATION AVEC LA SEPNB.

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ÉTAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES : 150,00 F
AUTRES : 450,00 F

INITIATION À LA COMPTABILITÉ

25,26,27,28 OCTOBRE - ST BONNET DE TRONÇAIS. (ALLIER)

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ÉTAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES : 300,00 F

AUTRES : 900,00 F

INSCRIPTIONS À ENVOYER À CLAUDINE LOUIS - FFSPN - 57, RUE CUVIER - 75231 PARIS CÉDEX 05 .

éditorial

SEPTEMBRE, C'EST BEAUCOUP DE CHOSES : C'EST LA RENTRÉE, BIEN SÛR, MAIS C'EST AUSSI :

- L'OUVERTURE GÉNÉRALE DE LA CHASSE
- UNE DES MEILLEURES PÉRIODES POUR LES CHAMPIGNONS
- LES RIENA (RENCONTRES INTERNATIONALES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE)
- LE DÉBUT DE LA RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME 85
- LE COMMENCEMENT DU DÉBAT BUDGÉTAIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
- LE DÉBUT DES VENDANGES
- ETC...

MAIS POUR LA FFSPN, CE SERA LE MOIS OÙ UN NOUVEAU BUREAU SERA ÉLU. CETTE ÉLECTION AURA LIEU LE 16 SEPTEMBRE. OUTRE LA DÉSIGNATION DES HOMMES ET DES FEMMES QUI ASSURERONT LA GESTION AU QUOTIDIEN DE LA FFSPN, CE SERA AUSSI LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE QUI SERA SUIVIE PENDANT 2 ANS. C'EST IMPORTANT, MAIS CELA N'EST PAS TOUT. LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE, C'EST AVANT TOUT L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES. CE SONT ELLES QUI FONT NOTRE "FÉDÉ". OR, SI L'ON VEUT QUE TOUT MARCHE BIEN, IL FAUT :

- DÉCIDER DES OPTIONS ET DES PRIORITÉS,
- FAIRE TOURNER LA MACHINE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, TOUJOURS SOUVERAINE, ÉLIT UN CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE S'AGIT PAS D'UNE DÉLÉGATION POUR QUE LES ADMINISTRATEURS ÉLUS FASSENT TOUT ET DÉCIDENT DE CE QU'ILS VEULENT, NI D'UN ACTE ANNUEL QUI PERMET AUX ASSOCIATIONS DE NE RIEN FAIRE JUSQU'À L'ANNÉE SUIVANTE.

LES ASSOCIATIONS ONT AUSSI DEUX RÔLES FONDAMENTAUX QUI FONT PARTIE DE LEUR DEVOIR DE MEMBRES DE LA FFSPN (OUTRE DE PAYER LA COTISATION À SON MONTANT RÉEL):

- PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT (EN PRENANT EN CHARGE DES DOSSIERS, EN ASSURANT POUR LE COMPTE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS DES TRAVAUX SPÉCIFIQUES),
- PROPOSER DES PRISES DE POSITIONS, DES ACTIVITÉS.

C'EST EN FONCTIONNANT AINSI QUE LA FÉDÉRATION AMÉLIORERA SON EFFICACITÉ AU PROFIT DE SES ADHÉRENTS ET DE LA CAUSE QUE NOUS DÉFENDONS.

ALORS, SEPTEMBRE, CE DOIT ÊTRE AUSSI POUR TOUS L'OCCASION DE PRENDRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS. RÉFLÉCHISSEZ-Y ET SURTOUT, DISCUTEZ-EN DANS VOS CONSEILS D'ADMINISTRATION.

"QUE POUVOUS-NOUS FAIRE, NOUS, ASSOCIATION ADHÉRENTE, POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA FFSPN"

NOUS ATTENDONS VOS RÉPONSES.

J.P. LE DUC
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

—pollution—

LES RESULTATS DE MESURE DE LA POLLUTION DE L'AIR ACCESSIBLES SUR MINITEL

UNE EXPERIENCE PILOTE PAR L'ESPAC * POUR L'AG- GLOMERATION DE CAEN ET PAR L'AGENCE POUR LA QUALITE DE L'AIR

L'agence pour la Qualité de l'Air et l'ESPAC ont signé une convention pour la mise au point d'un prototype de service VIDEOTEX consultable par MINITEL, présentant les résultats de mesure de la pollution de l'air fournis par le réseau de l'Agglomération de CAEN.*

Le réseau de mesure de la pollution de l'air géré par l'ESPAC fonctionne depuis 1979. Il comprend 15 stations implantées dans toute l'agglomération de CAEN, mesurant les principaux polluants de l'air (acidité forte, dioxyde de soufre, particules, monoxyde de carbone, oxides d'azote, hydrocarbures totaux, ozone). Les stations de mesure sont reliées à un ordinateur.

Le service VIDEOTEX qui sera mis au point devra permettre à tout habitant de l'agglomération de CAEN disposant d'un simple terminal MINITEL de connaître à son domicile sur son poste de télévision la qualité de l'air qu'il respire ainsi que différentes informations utiles (comparaison à des valeurs de références, informations générales sur la pollution de l'air, ses effets, les moyens de la prévenir et de la réduire, etc...)

Avec ce service, le public sera informé de la qualité de l'air grâce aux moyens les plus modernes.

Un tel service pourra être étendu à d'autres agglomérations et remplacera, sans doute avantageusement, dans le futur les moyens "classiques" de diffusion des résultats de mesure tels que brochures, "téléphone vert", etc...

L'Agence pour la Qualité de l'Air a déjà réalisé des services VIDEOTEX consultables par MINITEL présentant les résultats de mesure annuels de pollution de l'air pour l'ensemble de la France à l'occasion de manifestations spécialisées (POLUTEC en décembre 1982, VI Congrès Mondial de la Qualité de l'Air en mai 1983). Ces manifestations ont permis de confirmer le très grand intérêt du public pour ce type de présentation.

Par ailleurs, l'Agence a engagé des actions en vue de la retransmission en temps réel des résultats de mesure des réseaux français et de

leur affichage sur écran vidéo, opérations qui nécessitent toutefois la mise en oeuvre de moyens spécialisés.

*ESPAC : Association pour l'Etude, la Surveillance et la Prévention de la Pollution Atmosphérique dans l'Agglomération de CAEN.

AGENCE POUR LA QUALITE DE L'AIR
Tour GAN Cédex 13
92082 PARIS LA DEFENSE 2
Tél (1) 776.44.21

—énergie—

CONSEIL SUPERIEUR DE LA SURETE NUCLEAIRE

La dernière réunion du C.S.S.N s'est tenue le 19 Juin 84 au Ministère de l'Industrie sous la présidence du professeur NEEL.

Le Ministre Jean AUROUX est intervenu en début de séance pour nous donner "la primeur" de l'information concernant la recherche de deux nouveaux centres de stockage de surface de déchets radioactifs. Cette recherche demandera un an et se fera "avec une bonne information du public dès le départ". Le B.R.G.M. a déjà trouvé plusieurs régions possibles et l'A.N.D.R.A. va présélectionner six sites qui seront à confirmer. Parallèlement un site profond est recherché et doit être fixé d'ici trois ans.

Son exposé fait, le Ministre n'a pas jugé utile (il n'était pas là pour ça!..) d'écouter les remarques ou questions des membres du C.S.S.N.

Après le départ du Ministre, une discussion générale a eu lieu sur les divers documents reçus depuis la dernière réunion, discussion intellectuellement intéressante mais qui n'est jamais suivie de décisions....

Personnellement, je suis intervenue sur le trop court délai entre l'arrivée des dossiers et la réunion sur les rejets de TBP (Tri-Butyl-Phosphate) à La Hague, rejets non encore réglés et dont on ne connaît pas les quantités concernées et sur le manque d'information donnée en particulier aux élus. Ces remarques ont bien

.../

sûr provoqué l'ire du Professeur PELLERIN qui a affirmé envoyer toutes informations utiles aux préfets.

Enfin, le projet d'avis sur la gestion des combustibles irradiés, qui avait été envoyé d'avance, a été quelque peu modifié. Voici sa forme définitive :

"Conformément à son souhait exprimé lors de la séance du 11 janvier 1983, consacrée à l'examen du rapport du groupe de travail sur la gestion des combustibles irradiés, présidé par le professeur CASTAING, le conseil a pris connaissance de l'état d'avancement des suites données aux propositions et recommandations figurant dans ce rapport.

Sur la base des dossiers qui lui ont été communiqués et du document établi par le service central de sûreté des installations nucléaires, le conseil a noté que la plupart des orientations retenues à la suite des recommandations émises lors de la réunion du 11 janvier 83 sont conformes à ses souhaits, et concrétisées par un accroissement des moyens financiers affectés par le commissariat à l'énergie atomique aux programmes relatifs au traitement des combustibles irradiés et à la gestion des déchets radioactifs.

Il note toutefois que, s'agissant de la recommandation relative au traitement poussé, le document présenté au conseil ne met pas assez en valeur les efforts de recherche et développement, qui devraient être accrus dans ce domaine. Il souhaite réexaminer ce point ultérieurement.

D'une manière générale, il considère que les efforts concernant les problèmes de la fin du cycle électro-nucléaire doivent être activement poursuivis pour que notre pays soit en mesure de mener au stade industriel les procédés et techniques prometteurs au niveau du laboratoire ou du pilote, qui permettront d'obtenir des usines de retraitement plus performantes, plus aisées à construire et à exploiter. D'autre part, il souhaite que des études soient poursuivies en vue d'aboutir à des réductions significatives des quantités et novicités potentielles des déchets radioactifs produits par le fonctionnement de ces usines.

Le conseil estime également souhaitable que les options autres que le retraitement immédiat des combustibles irradiés continuent d'être explorées, le cas échéant dans un cadre international".

La prochaine séance du C.S.S.N aura lieu le 15 Novembre 1984. Elle doit porter sur :

- la sûreté des surgénérateurs,
- les programmes "Recherche et Développement",
- les conditions d'information du public,

Le mardi 25 Septembre 84 doit avoir lieu une visite du surgénérateur de CREYS-MALVILLE.

Josette BENARD

—vie— -associative-

GROUPE OURS

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation organisée par le GROUPE OURS, la Sté Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères diffuse l'information suivante :

"Des personnalités des mondes scientifique, littéraire et artistique prennent position sur la conservation de l'ours brun.

Les membres de la Sté Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (S.F.E.P.M.) font appel à vous, qui êtes une personnalité d'un monde scientifique, littéraire ou artistique.

les derniers représentants de l'ours brun risquent de s'éteindre en France. Il en survit moins de 15 dans les Pyrénées, après sa disparition récente des Alpes et d'autres régions.

Nous vous suggérons d'écrire librement quelques lignes sur ce que vous inspire l'idée de la disparition de France d'une espèce, l'ours, le plus grand de nos prédateurs, un symbole des contraintes que subit l'environnement.

Nous vous remercions de votre contribution qui sera publiée par notre Société dans un recueil qui recevra une large diffusion auprès des autorités compétentes, de la presse et de nos adhérents.

Pour la S.F.E.P.M.
Le président François de BEAUFORT. "

Nous comptons sur toutes les sociétés adhérentes à la FFSPN pour qu'un très large écho soit donné à cet appel.

équipement

QUATRE TIMBRES PTT CONSACRES AUX RAPACES

LE FONDS d'INTERVENTION pour les RAPACES (F.I.R.) A ETE CHARGE de la VENTE DU PREMIER JOUR d'UNE SERIE DE 4 TIMBRES EMIS PAR L'ADMINISTRATION DES PTT, ET CONSACRES A QUATRE RAPACES DE NOTRE TERRITOIRE : FAUCON PELLERIN (4 F) GYPAETE BARBU (2,50F) CIRCAETE JEAN LE BLANC (2 F) et EPERVIER (1,30F).

CETTE VENTE AURA LIEU AU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Gde Salle ZOOLOGIE) les 22 et 23 Septembre 1984.

Le Fonds d'Intervention pour les Rapaces est une association nationale dont la vocation est la défense des rapaces et des milieux naturels qui leurs sont nécessaires.

De grandes actions concrètes sont menées, comme la REINTRODUCTION DES VAUTOURS FAUVES dans les Causses, la surveillance des aires de rapaces rares et très menacés, la protection des couvées de Busards dans les zones de céréales, les opérations de comptage des oiseaux migrants : ORGAMBIDESKA, LEUCATE, les campagnes d'information, les expositions, les poses de nichoirs pour les chouettes, etc...

L'émission de ces timbres, en donnant un nouveau centre d'intérêt aux philatélistes permettra au F.I.R d'accroître le nombre et la qualité de ses interventions, tant en France que dans le bassin méditerranéen.

La série de 4 enveloppes illustrées d'impression sur soie représentant les 4 oiseaux, sera mise en vente au prix de 35 F ; la série de 4 cartes postales représentant les mêmes rapaces sera vendue au prix de 30 F.



SALAIRE

La valeur du point de salaire de la FFSPN a augmenté de 3,7% au 1er juillet 84. Il est donc passé de 21,73 F à 22,53 F.

LEMOINE : LA PISTE EN TERRE ADELIE

LORS DE SA CONFERENCE DE PRESSE, le MARDI 7 AOUT, LE SECRETAIRE D'ETAT AUX DOM-TOM, Georges LEMOINE, A DECLARE QUE LA PISTE EN TERRE ADELIE ALLAIT ETRE CONSTRUITE EN DEPIT DE L'OPPOSITION DES ECOLOGISTES. VOILA L'EXTRAIT DE SON DISCOURS PUBLIE DANS "LIBERATION" DU MERCREDI 8 AOUT :

(...)

Une piste "permettant aux Transall de se poser", va être construite en Terre Adélie, en dépit de l'opposition de mouvements de protection de la nature. "Toutes les études ont été faites pour préserver la faune" a dit le secrétaire d'Etat. "Ce qui est curieux, c'est que les écologistes se soient réveillés lorsque la France a voulu construire cette piste, alors que d'autres pays en ont déjà une" dans la région, ce qui n'est pas "sans arrière-pensée".

(...)

Suite à cette déclaration, le Secrétaire Général de la FFSPN a adressé, le 3.9.84, une lettre à Madame Ségolène ROYALE, Conseiller Technique auprès du Président de la République :

"Madame,

Nous vous prions de trouver ci-joint copie d'un article paru dans "Libération" et qui, d'après nos informations, se base sur une dépêche AFP.

Deux éléments nous ont particulièrement choqués.

Le peu de cas que fait M. LEMOINE des problèmes écologiques alors qu'un "comité des sages" placé sous sa responsabilité, a donné un avis parfaitement clair (signalons qu'à ce jour, son rapport n'a toujours pas été rendu public !)

On peut se poser la question de savoir si ce comité a été nommé pour apporter un élément constructif au dossier (ce que nous avons la faiblesse de croire) ou un paravent destiné à camoufler les problèmes.

M. LEMOINE insinue que nous serions manipulés par l'étranger. C'est un procédé qui a peut être son utilité dans le domaine de la basse politique mais il est scandaleux de l'utiliser dans un dossier sérieux et vis à vis d'une fédération et d'associations regroupant des bénévoles qui travaillent dans le sens de l'intérêt général et en particulier celui de nos concitoyens.

.../

publications

LECTURES

"GUIDE DES NATURALISTES DES CÔTES DE LA FRANCE LA MANCHE DU HAVRE À AVRANCHES"

Les éditions Delachaux et Niestlé viennent d'éditionner un nouvel ouvrage :

"Guide des naturalistes des côtes de la France :
La Manche du Havre à Avranches".

Les 3 auteurs Marcel BOURNERIAS (dont tout le monde connaît la gentillesse, la compétence scientifique et pédagogique), Claude POMEROL et Yves TURQUIER sont une preuve du sérieux de l'oeuvre. Parce qu'il s'agit bien d'une oeuvre.

Une excellente introduction présente un aperçu géologique, botanique et zoologique de ce littoral. Elle est complétée par 5 itinéraires bien choisis et dont la description permettra au naturaliste de passage comme au touriste curieux des choses de la nature de mieux appréhender ce qu'il voit. Sur le plan naturaliste, c'est remarquable.

Mais on doit regretter deux absences de taille : bien que le texte de présentation des éditeurs précise "les auteurs ne manquent pas de souligner les menaces qui pèsent sur les milieux littoraux et indiquent les moyens que chacun peut mettre en oeuvre pour leur conservation, on reste nettement sur sa faim de ce côté-là." Les associations de protection de la nature (URNEN, CREPAN pour cette zone) ne doivent pas exister. En tout cas, le lecteur n'y trouvera pas leur adresse.

Si la SEPNB est signalée, c'est parce qu'elle édite PENN AR BED et pas parce qu'elle protège la nature. Encore ne sait-on pas qu'elle a déménagé depuis quelques années, mais on peut être content ce n'est pas l'adresse de Michel HERVE JULLIEN à QUIMPER qui y figure.

Le chapitre actions humaines (3,25 pages) fait une place importante à la chasse (ce n'est pas l'endroit du littoral où il y a le plus de problème) aux déchets, mais le Nucléaire ? On apprendra quand même page 201 qu'il existe une "usine atomique" (il faut tourner à droite) et page 209 qu'il existe une "centrale atomique" ("s'arrêter juste avant la clôture grillagée" et "visiter le Belvédère").

C'est très dommage. Vu la qualité de l'ouvrage, il faut le diffuser, mais demandons aux auteurs de préparer la prochaine édition dès maintenant

.../

.../

Nous osons espérer qu'il ne s'agit pas là de l'opinion ni du gouvernement ni du Président de la République et souhaiterions vivement en avoir confirmation.

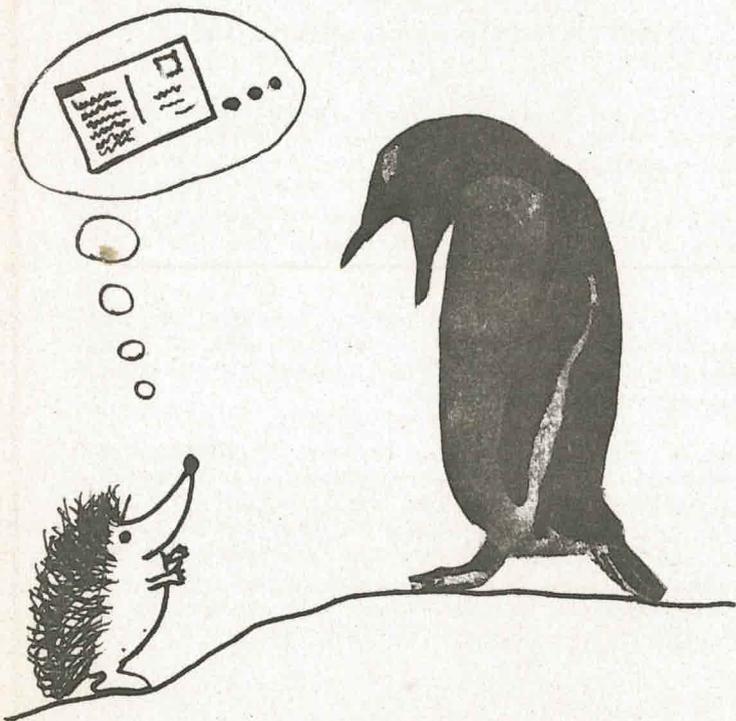
Cette déclaration nous laisse franchement supposer que l'avis des experts indépendants, des associations de protection de la nature, des milliers de personnes qui se sont exprimées ne sera pas pris en compte et nous ne pouvons accepter une telle situation.

La France a la responsabilité d'une portion du patrimoine naturel mondial et elle doit être capable d'assumer ces responsabilités.

Nous ne pourrions comprendre que le Président de la République, qui a montré son attachement à la sauvegarde du patrimoine, puisse laisser se réaliser une telle "monstruosité biologique" comme le soulignait le professeur DORST. "

URGENT

CARTES POSTALES TERRE ADELIE
ELLES DOIVENT NOUS PARVENIR POUR LE 15
SEPTEMBRE ET MEME AVANT SI POSSIBLE.



.../

et d'y inclure un meilleur développement des atteintes aux milieux naturels et de l'action de ceux qui concourent à leur sauvegarde.

J.P. LE DUC

DOCUMENT-DOSSIER DE "EUROPE-ENVIRONNEMENT"

Le document-dossier de "Europe-Environnement" du 18 juillet 84 est consacré au "programme de recherche sur la gestion et le stockage des déchets radioactifs" (19 pages). Ce dossier peut être consulté à la FFSPN ou expédié contre remboursement des frais de port et de photocopies (20 F) à FFSPN 57, rue Cuvier 75231 PARIS Cédex 05.

Le n°214 (août 84) présente un "relevé des législations et des propositions en matière de politique de protection de l'environnement". C'est un document très utile pour toute personne qui se préoccupe des problèmes communautaires.

Il peut être consulté à la FFSPN (Paris) ou transmis contre remboursement des frais de photocopies et de port (40 F).

ministere

Le nouveau cabinet de Mme BOUCHARDEAU :

Directeur de Cabinet : Michel MOUSEL *

Chef de Cabinet : Geneviève ANCEL *

Chef du Secrétariat

Particulier : Albert ROSSE

Chargé de mission: Jean Claude ROURE *

Conseillers techniques :

Philippe VESSERON (industrie, déchets, sécurité, affaires internationales) *

Vincent AUZANNEAU (chasse, pêche)

Luc THIEBAUT (faune, milieux naturels) *

Patrick LEGRAND (environnement urbain, bruit, enquêtes publiques), *

BLANC (associations)

X... (budget)

X... (eau)

Chargé des relations avec le parlement :

Pascal DORIVAL

chargée des relations avec la presse :

Monique GRESSET *

*appartenant à l'ancien Cabinet.

Cette liste est conçue d'après nos informations et n'a aucun caractère officiel.

eau

FONDATION POUR LA QUALITE DES EAUX POTABLES

APPEL D'OFFRES POUR 1985

En s'inspirant des ambitions de la décennie mondiale de l'eau potable et de l'assainissement lancée par les Nations Unies

LA FONDATION POUR LA QUALITE DES EAUX POTABLES *

à partir de fonds privés, se donne pour objectif de promouvoir une recherche de haut niveau pour améliorer :

- la qualité des eaux potables en France,
- et leur surveillance, en liaison avec la santé humaine.

Milieu particulièrement menacé, l'eau fera l'objet de programmes de recherches dont le champ d'application peut aller de la ressource à l'eau du robinet.

Soumis au contrôle d'un comité scientifique garant de la valeur scientifique des recherches entreprises, les travaux réalisés par la Fondation feront l'objet d'une vulgarisation auprès du public. Les programmes de recherches qui seront décidés par le Comité aboutiront à une information et à une éducation du public sur un sujet qui touche à l'intérêt général.

.../

.../

Seront pris plus particulièrement en considération les projets originaux permettant d'effectuer des avancées importantes dans les deux domaines définis ci-dessus.

Date limite de dépôt des dossiers : 1er octobre.
Durée des études : 1 an maximum, éventuellement renouvelable.
Les crédits alloués sont disponibles en partie dès la signature des contrats.

Envoyer au siège de la Fondation un texte de projet de recherche (2 pages maximum), intitulé et adresse du Laboratoire, nom du responsable, coût approximatif.

* Fondation créée fin 1983, dont le siège provisoire est au Muséum National d'Histoire Naturelle, Laboratoire d'Evolution des Systèmes Naturels et Modifiés, 36, rue Geoffroy St Hilaire 75005 PARIS

Membres du Comité :

M. LEFEUVRE, M. BLOCK, Mlle BRANDIN. M. CHAMBOREFON, M. COLLIN, M. DECAMPS, M. LE DUC, M. DUCLUZEAU, M. GIUDICELLI, M. MEYBECK, M. POURRIOT, M. SERVAN, M. SEUX, M. VIAL, M. ZMIROU.

institution

Décret portant désignation de membres du Conseil économique et social

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, modifiée par la loi organique n° 84-499 du 27 juin 1984, et notamment l'article 7 modifié de cette ordonnance ;

Vu le décret n° 84-558 du 4 juillet 1984 fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique et social, et notamment son article 14 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil économique et social, au titre des personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, scientifique ou culturel :

M. Jean Andrieu.	M. Pierre Bracque.
M. Emile Arrighi de Casanova.	M. Yves Chaigneau.
M. Georges Beauchamp.	M. Louis Chopier.
M. Daniel Benoist.	M. Jean-Claude Delarue.
M. Henri Bourbon.	M ^{me} Danièle Delorme.
	M. Paul Delouvrier.

M. André Girard.	M ^{me} Jeanine Parent.
M. Philippe Herzog.	M ^{me} Marie-Josèphe Pontillon.
M. Jacques Huntzinger.	M. Pierre Poujade.
M ^{me} Simone Iff.	M. Bertrand Renouvin.
M. Alain Lamassoure.	M. Claude Rosius.
M. Claude Langlade- Demoyen.	M. André Schmit.
M. Alain Lavern.	M. Pierre Schapira.
M. François Luchaire.	M. Adolphe Steg.
M. Jacques Machizaud.	M ^{me} Evelyne Sullerot.
M. Charles Magaud.	M. Jean Teillac.
M. Jacques Meraud.	M ^{me} Jeanine Tillard.
M. Richard Moatti.	M ^{me} Anne Tregouet.
M. Jean Munier.	M. Gilbert Trigano.
M. Pierre Oudot.	M. Jean-Pierre Vignau.
	M. Joseph Wresinski.

Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1984.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
LAURÉNT FABIUS

COMMUNIQUE DE PRESSE : FFSPN - 3.9.84

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL: le patrimoine naturel ignoré.

Le journal officiel vient de publier la liste des personnalités nommées au Conseil Economique et Social.

Aucun représentant du secteur sauvegarde du patrimoine naturel ou conservation de la nature n'y figure. La fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature vient, dans un télégramme adressé à l'Elysée, de protester contre ce fait.

Après que le conseil national de la vie associative n'ait retenu aucune association de protection de la nature, la dernière possibilité de voir siéger un représentant d'un secteur qui concerne tous les Français vient de disparaître.

Cet état de fait est particulièrement regrettable dans la mesure où le gouvernement semblait faire preuve de sa préoccupation de voir mieux pris en compte la sauvegarde du patrimoine naturel. Il s'agit d'une preuve incontestable que les intérêts politiques et à courte vue sont toujours prioritaires et qui est en contradiction avec les déclarations du Président de la République.

La FFSPN demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le Conseil Economique et Social puisse prendre en compte le long terme de façon sérieuse. Le milieu naturel qui est le support des activités humaines, notamment agricoles et touristiques et dont la reconstitution coûte très chère à notre industrie, qui est le cadre de vie de millions de Français, ne peut être dilapidé dans risques pour notre survie.

pêche

EAU ET LOI SUR LA PECHE

Le Ministère de l'Environnement entend associer la FFSPN à la préparation des quelques 40 textes au moins (décrets en Conseil d'Etat pour la plupart) qui doivent être pris dans le courant de 85 en application de la loi sur la pêche. Nous nous devons, non seulement d'être à la hauteur de la confiance qui nous est ainsi accordée, mais surtout d'organiser une "participation-négociation" active.

Pour ce faire et à la demande de notre Conseil d'Administration qui m'a spécialement mandaté, je vous demande d'engager une sensibilisation de vos adhérents autour des cinq thèmes suivants :

- 1) protection des milieux aquatiques.
 - 1.1 Pisciculture
 - 1.2 Débit réserves, passes à poissons, etc...
- 2) Exploitation et gestion des ressources piscicoles
 - 2.1 Domaine public fluvial
 - 2.2. Cours d'eau non domaniaux (commission de bassin, etc...)
- 3) Réglementation
 - 3.1.
 - 3.2
- 4) Organisation de la pêche
 - 4.1 Amateurs
 - 4.2 Professionnels
- 5) Préparation de la loi sur l'eau

Je vous recommande dans un premier temps de largement diffuser le texte de la loi publié au Journal Officiel (26, rue Desaix 75727 Paris Cédex 15) sous forme d'un fascicule (2,40F le fascicule) et d'en faire le commentaire auprès de tous ceux qui sont intéressés (référence TIG N°84-81)

La FFSPN peut vous communiquer sur simple demande un tableau comparatif des articles du Code Rural (50 F pour frais de copies et de port).

Dans un deuxième temps, je proposerai au C.A de mettre en place pour 10 à 12 mois la Commission EAU de la FFSPN dans le prolongement des travaux du réseau "L'eau dans la nature", qui a présenté ses conclusions et ses résolutions à l'A.G des 28-31 Mai 81 à Lons le Saunier .

Veillez diffuser au sein de votre association cette proposition sous forme d'un appel urgent en appelant de nombreuses candidatures afin

de couvrir l'ensemble du champ défini ci-dessus, et les inviter à faire une première inscription de principe. En fonction des réponses, nous conviendrons d'une première réunion fin septembre-début octobre à Paris.

Charles TOUZAN

POUR REPONDRE...UTILISEZ LE BULLETIN QUI FIGURE

SUR LA DERNIERE PAGE

flore

PROTECTION DES PLANTES : LE CHARDON LE MOYEN-AGE EXISTE ENCORE.

LES HABITANTS DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX ONT TROUVE CET ARRETE MUNICIPAL DANS LEUR BOITE AUX LETTRES.
EST-CE UN CAS ISOLE ?
MERCIE DE NOUS INFORMER.

Le Maire de la Commune de Montigny-le-Bretonneux,

Vu les articles L 131-1, L 131-2 et L 131-13 du Code des Communes,

Vu les articles 342 à 364 du Code Rural,

Vu l'arrêté du 30 Juillet 1970 relatif à la lutte obligatoire contre les ennemis des cultures,

Vu l'arrêté du 25 Février 1975, concernant l'application des produits phytopharmaceutiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 Juin 1981, rendant obligatoire la destruction des chardons dans le département des Yvelines.

CONSIDERANT que les foyers de chardons existants sur des terrains non cultivés provoquent et constituent une menace pour les cultures de rapport et d'agrément,

A R R E T E

Article 1er : la destruction des chardons est obligatoire dans la commune de Montigny-le-Bretonneux,

Article 2 : les occupants des terres infestées, à quelque titre que ce soit, sont tenus de procéder à la destruction des chardons avant leur floraison,

.../

.../

Article 3 : la destruction des chardons pourra être effectuée soit mécaniquement, les plantes étant coupées au ras du sol, soit par l'application de produits chimiques à base d'aminotriazole, de Diquat ou une spécialité choisie parmi les desherbants totaux, ceci en fonction des conditions de l'environnement.

Article 4: l'utilisateur de produits phytopharmaceutiques de desherbage se conformera aux indications portées par les fabricants sur les emballages et respectera la réglementation en vigueur relative à l'application de ces produits.

Article 5 : en cas de défaillance des occupants, le Maire fera procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés, lesquels seront passibles en outre des sanctions prévues à l'article 363 du Code Rural.

Article 6 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L. le secrétaire général de la préfecture,
- M. le directeur départemental de l'Agriculture,
- M. le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ILE DE FRANCE",
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Yvelines,
- M. le Chef du District de la Police des Yvelines,
- M. le directeur général de l'E.P.A.
- m; Le Président du S.C.A.A.N.
- M. le Commissaire de ST CYR L'ECOLE,
- M. le Commandant de la Gendarmerie de TRAPPES

EXTRAIT CONFORME

Fait à Montigny le Bretonneux le 2 juillet 81



UN BEL EXEMPLE DE LA FRAGILITE DE NOTRE "SUPER AGRICULTURE" DITE MODERNE.

AU FAIT, ON NOUS A EXPLIQUE RECEMMENT QU'ON POUVAIT BLOQUER UN PAYS EN PIEGEANT LES PROGRAMMES INFORMATIQUES. ON S'APERCOIT QU'IL EXISTE DES METHODES PLUS EFFICACES POUR DETRUIRE L'AGRICULTURE D'UN PAYS.

TOMATES DU SUD-OUEST : LES PRODUCTEURS VOIENT ROUGE

Des agriculteurs, producteurs et conserveurs du Gard et du Lot-et-Garonne sont furieux : on leur avait vendu des graines devant donner des tomates ovales et le résultat est tout différent. Leur saison est à l'eau

LORSQU'UN artiste de variétés, durant son spectacle, reçoit des tomates sur la figure, qu'elles soient rouges ou vertes, rondes, ovales ou cubiques ne change rien à l'affaire. Le bide est confirmé.

Pour un agriculteur, qu'il soit du Gard ou du Lot-et-Garonne, lorsqu'il voit dans son champ des tomates rondes alors qu'il attendait des lima ovales, le bide est également confirmé, mais ce bide-là entraîne des conséquences fort fâcheuses tout autant pour lui-même que pour l'économie départementale.

Le néophyte ne verra pas la différence entre une tomate ronde et une tomate ovale. Les producteurs qui avaient acheté de la graine (ou du plan) des secondes et qui voient naître les premières, sait que sa saison tombe à l'eau et il voit rouge. Les tomates ovales sont en effet vendues aux conserveurs qui, grâce à la forme ovale, peuvent aisément les peler et les commercialiser pour une consommation plus tardive.

Le fait que les plants n'aient pas apporté les fruits attendus est donc une véritable catastrophe économique locale aussi bien pour les agriculteurs que pour les industriels de la conserve. Le mystère de cette récolte surprise n'a qu'une explication. Les graines, normalement certifiées, ont dû subir durant la léthargie hivernale d'avant plantation une mutation génétique qui fait pousser n'im-

porte quoi, c'est-à-dire de tout sauf les fameuses tomates lima attendues, appelées aussi olivettes.

Et comme les conserveurs sont équipés pour traiter les légumes ovales et non pas les énormes fruits ronds, les tomates ne pourront même pas être transformées en concentré. Elles finiront donc leur vie en alimentant les corbeaux de la région.

Les agriculteurs des deux départements l'ont donc tout un plat — et on les comprend — de cette affaire. Ceux du Gard ont porté plainte contre le vendeur de graines (il est hollandais) et ceux du Lot-et-Garonne, par l'intermédiaire de la FDSEA, ont entrepris des démarches amiables et des pourparlers avec ce même vendeur afin d'être indemnisés.

Il n'empêche que cette mésaventure aura, outre le manque à gagner des conserveurs et des producteurs, des conséquences sérieuses sur l'emploi saisonnier, puisqu'il n'y aura ni travail pour ceux qui tous les ans cueillaient les légumes, ni bien sûr pour ceux qui étaient embauchés dans les conserveries. Décidément, après la faillite d'Aquitaine alimentaire l'été dernier (la plus grosse conserverie du Sud-Ouest), après l'effondrement des cours il y a deux ans, l'avenir de la tomate en Lot-et-Garonne n'est pas très rose.

Michel Gardère

Le Mat in - Août 1984

réseau tourisme

PUBLICITE POUR les STAGES.

Encore un moyen de faire connaître les stages que vous organisez ; la revue "Sciences et Avenir" publie toutes activités, stages, etc, pour les faire connaître au grand public.

Adressez-vous à l'AVANCE à :

Jacques GIRARDON, S & A
29, rue du Louvre, PARIS 2e

4 x 4 TOUS TERRAINS

Le réseau est fréquemment alerté au sujet de l'utilisation tous terrains d'engins motorisés. Les revendeurs de véhicules spéciaux et des pétroliers organisent des randonnées publicitaires réservées à ces engins.

La FFSPN ne cautionne jamais de telles manifestations, au moins, pouvons-nous obtenir qu'elles se déroulent "convenablement". C'est ce que vient d'obtenir la FRAPNA Hte Savoie à propos de la PANALP de LADA. Voici des extraits de la lettre (16.7.84) du Préfet :

"Concernant cette manifestation, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions ci-après .

Le règlement de l'épreuve prévoit que celle-ci empruntera les chemins ouverts à la circulation publique. Toutefois, l'examen de l'itinéraire en Hte Savoie semble comporter certains tronçons de voies non ouvertes à la circulation. J'ai donc signifié aux organisateurs les prescriptions suivantes :

- l'emprunt de chemins non ouverts à la circulation ne pourra se faire que sous réserve de l'accord exprès du maire de la commune concernée et des propriétaires. Le parcours sur de tels chemins devra rester exceptionnel.

- il sera rappelé aux participants qu'ils ne devront pas quitter les voies et rouler dans les forêts et pâturages sous peine des sanctions prévues par le Code Pénal et le Code Forestier"

Elargissant son propos, ce Préfet précise :

"D'une façon générale, je puis vous assurer que je veillerai particulièrement à ce qu'aucun développement anarchique du "tous terrains motorisé" ne vienne compromettre la protection des milieux naturels, la sécurité des usagers et la dégradation des sentiers et chemins non ouverts à la circulation.

A cet égard, j'envisage comme cela a été fait en 1973 et 1978, d'appeler l'attention de MM. les Maires du département sur les possibilités qui leur sont offertes pour réglementer l'usage des véhicules "tous terrains" sur le territoire de leur commune".

Certains maires de la région avaient d'ailleurs déjà interdit dès 1973, "la pratique de la moto "tous terrains"... sur le territoire de la commune. Cette interdiction s'applique non seulement aux terrains communaux, mais aussi aux terrains privés ouverts au public", (arrêté du 27 Mars 1973 de la commune de COURENC Isère).

De bons exemples à suivre.

VARAPPE et RAPACES NICHEURS

Parmi les très nombreuses parois escaladées par des grimpeurs, plusieurs abritent des rapaces nicheurs ; le dérangement suffit-il à expliquer la chute dramatique des effectifs de certaines populations ?

Le C.A.F. du Doubs parie que les autres facteurs de perturbation (pesticides, chasse, dénichage...) constituent les vrais facteurs menaçants, il peut avoir raison !

D'où l'idée d'une collaboration grimpeurs-naturalistes pour défendre les rapaces concernés, de tels alliés doivent être bienvenus !

U.L.M.

La Suisse vient d'interdire l'usage des ULM sur la totalité de son territoire estimant qu'il ne faut ajouter aux pressions déjà exercées sur les milieux naturels !

En France, l'argument généralement mis en avant contre les ULM est le bruit; l'administration et les techniciens travaillent à ce problème et réussiront "probablement" à le régler. Quels seront alors nos arguments ? Ceux-ci :

1) la forme et le mouvement d'un ULM en vol font que la faune sauvage les prennent pour des rapaces, ceci explique certaines réactions dangereuses de la faune au sol (en particulier les oiseaux coloniaux) ainsi que les attaques d'ULM en vol par des aigles.

2) la pratique de l'ULM (vol fréquent à basse altitude et au dessus de propriétés privées) constitue souvent une atteinte à la vie privée.

Le 2e point peut être réglé par une législation adéquate; quant au 1er, rien aujourd'hui ne permet d'affirmer que la faune s'habitue.

En attendant, les problèmes sont fréquents. Un bon moyen de limiter l'utilisation des ULM est d'empêcher l'installation d'aérodromes spécialisés (pour les "plates-formes ULM destinées à être utilisées de façon permanente, une autorisation préfectorale préalable doit être obtenue", lettre du Préfet du Gers du 5.6.84).

.../

.../

ULM-PROTECTEUR : vers une coexistence pacifique.

Depuis le début 1984, j'ai demandé à plusieurs d'entre vous d'établir une carte pour le vol des ULM. Trois zones sont à prévoir :

zones rouges : interdites toute l'année
zones oranges : autorisées à certaines périodes seulement
zones vertes : autorisées toute l'année

Le président de la F.F.Pl.U.M (Fédération Française de Planeurs UltraLégers Motorisés) propose que ces cartes soient :

- 1) envoyées à chaque club ULM "avec consigne d'affichage",
- 2) adressées à chaque adhérent avec leurs licences 85, accompagnées d'une lettre de recommandation.

Voilà de quoi réussir une coexistence pacifique! Enfin !

Actuellement, les cartes en ma possession couvrent 30 % du territoire.

La F.F.Pl.U.M envoie ses licences en novembre 1984, il est donc urgent que les "retardataires" m'envoient leurs cartes. Merci d'avance.

FERMETURE de l'AERODROME pour ULM d'AUBERIVES-EN-ROYANS

Depuis plus de 18 mois, les habitants d'Auberives-en-Royans et des communes environnantes, de plus en plus nombreuses, se plaignent des nuisances sonores de l'aérodrome pour ULM et demandaient sa fermeture. D'innombrables interventions (pétitions, lettres, coups de téléphone, entrevues) ont été faites auprès des ministères concernés (en particulier du Ministère des Transports qui détient le pouvoir en la matière), de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de la Préfecture de l'Isère. Les habitants d'Auberives ont reçu le soutien de la FAUP (Parc du Vercors), de la FRAPNA, de la FFSPN, de Monsieur Yves PILLET, Conseiller Général, de Madame Gisèle HALIMI, députée de l'Isère. En décembre 83, le Conseil Municipal d'Auberives votait une délibération demandant la cessation des activités de l'aérodrome. Les mesures de bruit effectuées par le Chargé du Bruit de la préfecture de l'Isère faisaient apparaître un bruit moyen de 60 dBA en présence d'ULM, ce qui doublait le bruit moyen à Auberives, et alors que le maximum tolérable en milieu rural est 45 dBA. Les habitants d'Auberives ont eu à subir ces nuisances parfois plus de 12 heures par jour au cours de l'été 83, et il est évident que cette situation devenait intolérable.

Malgré l'unanimité que cet aérodrome avait réunie contre lui la Direction Générale de l'Aviation Civile et le Ministère des Transports se montraient plus que réticents à décider la fermeture. Il faut préciser qu'ils avaient déjà dû fermer le 15.7.83 l'aérodrome pour ULM de GASSIN dans le Var dans des circonstances analogues. L'arrêté de fermeture de l'aérodrome de GASSIN précise que l'école de pilotage et le "travail aérien" (baptêmes de l'air) constituent un usage abusif de l'aérodrome aux termes de l'article D 212-1 du Code de l'Aviation Civile. Fermer l'aérodrome d'Auberives pour les mêmes raisons aurait confirmé la jurisprudence en la matière.

Finalement, le 30 mai 84, M. le Commissaire de la République du département de l'Isère décidait la fermeture du terrain pour les seuls motifs qui lui en donnaient le pouvoir, à savoir la non conformité du terrain avec l'arrêté d'autorisation.

Cette décision constitue pour les habitants d'Auberives et des communes environnantes une victoire. Victoire qu'ils doivent à l'aide que leur ont apportée les associations et personnes précitées, victoire qu'ils doivent surtout à leur acharnement et à leur opiniâtreté, tant il est vrai que c'est aux gens qui sont confrontés à un problème de le résoudre. De septembre 83 à Mai 84, il ne s'est pas passé une semaine sans que le Ministère des Transports ou la DGAC ou la Préfecture de l'Isère, ou les trois réunis ne reçoivent une lettre signée par de nombreux habitants, des coups de téléphone, etc. Par moments, ce harcèlement de l'administration a été quotidien et il a demandé la mobilisation de toute une population.

Les raisons qui ont conduit les habitants d'Auberives à cette mobilisation sont d'abord les nuisances sonores insupportables évoquées plus haut et dont il faut noter qu'elles sont bien plus importantes que celle d'un aérodrome de tourisme classique. Mais, il faut parler aussi des promesses fallacieuses de développement économique et touristique auxquelles certains ont cru au début et qui se sont avérées illusoire. L'argument des écologistes selon lequel on ne bâtit un développement touristique que sur l'exploitation de l'environnement a démontré ici toute son exactitude. De plus, l'ULM était présenté par ses promoteurs comme un "sport populaire", à la portée de tous. Quand on connaît le prix d'un ULM (qui n'est qu'un instrument de loisirs) on ne peut qu'être sceptique. Un stage de 8 jours à Auberives, comprenant 8 heures de vol, coûtait plus de 3000,00 F, hébergement non compris, voilà qui est à la portée de toutes les bourses. Il faut parler encore des nombreux accidents ou incidents : pertes de pièce en vol à proximité des habitations, atterrissages forcés dans les champs de blé, etc... L'impact sur la faune est particulièrement grave, les ULM pouvant sur-

.../

.../

voler de façon rapprochée des zones jusque là "naturellement protégées" telles les étangs ou les falaises. A Auberives, on a constaté la disparition des rapaces pendant toute la durée d'utilisation de l'aérodrome. Les lâchers de gibier qui ont eu lieu dans la même période ont été particulièrement catastrophiques.

Pour conclure, nous dirons que cette victoire des habitants d'Auberives en est une également pour tous les protecteurs de la nature et pour tous les écologistes. Les habitants d'Auberives ont acquis une bonne expérience et ils sont prêts à en faire profiter tous ceux qui sont ou seront confrontés à des problèmes analogues, et il y en a dans toute la France comme le prouvent les contacts déjà établis avec des habitants de villages menacés par les mêmes nuisances.

forêt

CENTENAIRE DE L'ECOLE NATIONALE DES INGENIEURS DES TRAVAUX DES EAUX ET FORETS DES BARRES

DISCOURS PRONONCE LE 30 JUIN 84 PAR M.C MOL, PRESIDENT DE L'UNION DES FORESTIERS EUROPEENS

"D'abord, je veux vous remercier pour votre invitation à assister à ce centenaire et pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous au cours de cette cérémonie.

Si l'on en juge par la qualité des forêts domaniales françaises, l'enseignement dispensé par votre Ecole n'a pu être qu'excellente. Vous-même actuellement, perpétuez cette tradition de qualité vos élèves ont créé des peuplements qui sont encore loin d'être adultes, mais je forme le souhait que lorsque ce jour arrivera, ce soit encore les élèves des BARRES qui les récoltent.

Les arbres qui peuplent vos forêts ont peut-être changé pendant ce siècle ; par contre, les facteurs qui influent sur leur existence ont beaucoup évolué.

Autrefois, l'objectif de production était le seul assigné à la forêt.

Actuellement, la vocation de la forêt n'est plus unique : elle est multiple. Si l'intérêt par la matière bois va croissant, il s'accompagne aujourd'hui de préoccupations d'environnement, de récréation, de protection et de chasse, et vous avez la charge de former ces gestionnaires qui auront le souci de prendre en compte tous ces impératifs d'une gestion moderne ; vous ne formez pas que des sylviculteurs, mais de vrais gestionnaires de l'environnement naturel.

Les forestiers sont constamment soumis à la critique, mais la critique sur l'ordre établi est un procès naturel aussi naturel que l'évolution cyclique des forêts. Il est donc naturel que nous la subissions, son existence est la preuve de l'intérêt porté à la forêt et la démonstration du caractère essentiel de la fonction que nous assumons....

Elle nous contraint à la réflexion permanente. Notre responsabilité est grande car nous gérons un patrimoine irremplaçable dont il faut assurer la pérennité ; c'est cela sans doute qui vous a permis de vivre un siècle, et c'est cette prise de conscience qui fait qu'il existe encore autant de forêts en Europe.

Notre Terre est riche de deux mille huit cent milliards d'hectares de forêt.

25 ha disparaissent - principalement en forêts tropicales - à chaque minute ne laissant que désert ou roche ; à l'origine de ce désastre, un monde occidental, consommateur insatiable de bois.

Il nous faut nous efforcer de satisfaire nos propres besoins, pour ne pas continuer à ruiner les forêts vierges.

Pour un forestier de bon sens, il est difficile de comprendre une économie européenne qui nous amène à importer du bois pour construire des entrepôts frigorifiques afin d'y stocker des produits agricoles que nous ne pouvons consommer.

Ne serait-il pas plus sain de reconverter une partie du domaine agricole en forêt ?

Hélas, la politique ne va pas toujours de pair avec la logique même dans la C.E.E.

Monsieur le Président, j'ai commencé mon discours sur un mode optimisme, je vais m'efforcer de ne pas le terminer sur une note pessimiste, cela ne conviendrait pas à un centenaire ; j'ai cependant une excuse car, en bon forestier, je ne peux penser qu'aux générations prochaines. Je veux qu'à tout prix, la génération suivante puisse dignement fêter un second centenaire.

C'est pourquoi pour veiller à tout ce qui menace nos forêts votre colloque à Paris a prouvé que vous ne vous bandiez pas les yeux sur ces problèmes.

.../

Traiter des pluies acides est important, car cela pourrait être la catastrophe naturelle de notre siècle, tout tant à prouver que ce phénomène est grave.

Il y a 15 ans, les écologistes déploraient la disparition de quelques lichens et plantes délicates, aujourd'hui, nos monuments se détériorent dix fois plus vite que par le passé, et les poisons disparaissent des lacs suédois et finlandais. Seul, l'homme reste encore, mais pour combien de temps ?

Qu'est la valeur de la prospérité dans le bien-être ?

Les forêts, par leur multiples fonctions, sont une partie essentielle de ce bien-être et c'est un privilège que de travailler pour elles.

L'Union des Forestiers Européens vous félicite Monsieur le président et l'Ecole que vous représentez, d'être les artisans de la pérennité de ce bien-être, et souhaite longue vie et prospérité aux BARRES.

faune

LES DROITS DES ANIMAUX

Tout le monde connaît la "Déclaration des Droits de l'Homme" et chacun en veut être le soutien et le défenseur. C'est très bien et j'applaudis.

Mais qui connaît la "Déclaration universelle des Droits des Animaux", proclamée pourtant officiellement le 15 Octobre 1978 à l'UNESCO, et surtout qui s'en soucie ? En vérité, hélas, la plupart d'entre nous évitent de penser aux animaux, de se pencher sur leur sort, de leur apporter le moindre secours ! Ce désengagement inexcusable est évident lorsque j'entends un de mes amis, admirable militant bénévole d'une association internationale de lutte contre la tortue, répondre à cette question : "les animaux, je m'en f..."

Quoi ? L'on peut se passionner pour épargner une douleur injuste à quelques victimes humaines de notre civilisation et on oserait ignorer le "stress", la douleur, l'inconfort extrême, l'angoisse des animaux domestiques et surtout des animaux d'élevage, innocents, inconscients et irresponsables ! (*)

Quelle plus belle oeuvre au contraire que celle qui consiste à sauver du désespoir nos compagnons sans défense et entièrement soumis à l'Homme ? Ignorer leurs besoins, les traiter en esclaves, en objets de rapport, c'est un crime qui dénote les plus bas instincts et rabaisse l'homme dans sa plus élémentaire dignité. Et ce crime est bien plus grave, si l'on y réfléchit que celui perpétré contre l'homme lui-même car enfin, ce dernier a les moyens de se défendre, l'intelligence, l'habileté pour le faire ; d'autre part, c'est lui-même qui s'est choisi cette civilisation de cauchemar et si ce genre de vie toujours plus cruel engendre des bavures, l'homme n'a à s'en prendre qu'à lui-même.

Tandis que les animaux domestiques et les animaux d'élevage sont entièrement livrés à la folie sanguinaire - et mercenaire - de leurs Maîtres.

Je protégerai les animaux de toutes mes forces et par tous les moyens et je pense que tous les vrais protecteurs de la Nature feront comme moi. J'attends qu'ils me rejoignent pour une action concertée de masse vraiment efficace.

Guy JOURDAN

(*) A ceux qui ne se rendent pas compte des abominables traitements infligés aux animaux d'élevage, je recommande la lecture de la remarquable enquête de MM. Alfred KASTLER (prix Nobel), Michel DAMIEN et Jean-Claude NOUET, "Le Grand Massacre" (Editions FAYARD, 1981).

CHASSEURS AU RADAR UTILES ET PROTEGES, LES CHAUVES-SOURIS RESTENT MAL-AIMEES.

GRENOBLE, 15 AOUT (AFP) EN CHINE, L'IDEOGRAMME "EU" SIGNIFIE "CHAUVES-SOURIS" et "BONHEUR". EN OCCIDENT, CE PETIT MAMMIFERE MAL CONNU-LE SEUL CAPABLE D'UN VOL ACTIF- FAIT PEUR DEPUIS LE MOYEN-AGE ET UNE CAMPAGNE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE S'EFFORCE CET ETE DE CORRIGER CETTE DEPLORABLE IMAGE.

Les superstitions ont la peau dure et de nos jours on continue toujours à détruire ces chiroptères parce que ces petits mammifères font peur et que l'on ne sait pas qu'ils sont aussi inoffensifs qu'utiles. Sans doute, les chauves-souris ne sont-elles plus clouées vivantes sur les portes des granges, sans doute ne porte-t-on plus en amulettes leurs os et leur coeur séché. Sans doute, la médecine a-t-elle aussi abandonné les remèdes magiques à base de chauves-souris et les chasseurs ne mélangent plus une poudre de ces animaux à leurs cartouches. Le comte Dracula n'est pas étranger non plus à cette légende.

.../

.../

L'aspect rébarbatif de la chauve-souris, sa façon de voler, de dormir la tête en bas et de chasser sans hésitation dans l'obscurité totale ont été pour beaucoup dans la légende. Elle défie notre logique et on en a rajouté en affirmant qu'elles s'accrochaient aux cheveux ou qu'elles avaient des penchants pour le vampirisme.

Ce qui inquiète toujours les hommes, c'est qu'ils ne savent pas où les classer, ces petits chiroptères. En 1323, Marco Polo écrivait : "elles ont une tête de souris, ce sont des oiseaux qui volent la nuit et qui n'ont pas de plumes". Une anomalie de la nature en quelque sorte.

"Elles savent voler, explique la revue "Panda", de "Pro Natura Helvética", mais ce ne sont pas des oiseaux et, malgré leur nom, elles n'ont rien de commun avec les souris. Elles se rapprochent plutôt des insectivores comme les taupes ou les hérissons. Leurs bras et leurs mains se sont transformés en ailes". Ne sachant comment les classer, l'homme a créé pour elles l'ordre zoologique des chiroptères ("qui vole avec les mains").

Toujours est-il que les chauves-souris sont des animaux utiles. Ils sont même, grâce à leur vol à ultrasons, les seuls destructeurs d'insectes nocturnes : mites, coléoptères, moustiques, etc. Les trente espèces vivant en France sont d'ailleurs protégées par la loi de Juillet 76. Toute capture, toute destruction, tout transport, sont interdits. Pourtant, sur ces trente espèces, vingt cinq sont en régression et cinq sont menacées d'extinction : le rhinolophe de Méhély, la barbastelle, la grande noctule, le minioptère et le rhinolophe euryale.

C'est pour cette raison que la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) et la Société d'Etudes et de Protection des Mammifères ont décidé de lancer cet été une campagne de protection et de réhabilitation des chauves-souris. Cette campagne est coordonnée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) à Grenoble qui a mis en place un SVP-chauves-souris (16.78.42.64.08). Ce service "SVP" qui fonctionne jusqu'à fin septembre reçoit plusieurs dizaines d'appels par jour. Si le problème est simple, le conseil est donné par téléphone. Sinon, l'interlocuteur est mis en contact avec un correspondant de la FFSPN qui va étudier le problème sur place.

"On aime bien les chauves-souris", disent en général ceux qui appellent et ajoutent aussitôt "mais çà nous pose un petit problème". Ce petit

problème est en général le bruit ou les crottes (un très bon engrais, paraît-il). Le plus étonnant est sans doute un appel des services vétérinaires de Bordeaux, qui attirait l'attention sur le problème d'un constructeur de bateaux : son personnel a menacé de se mettre en grève si on ne faisait pas partir les chauves-souris qui ont élu domicile dans la charpente du hangar.

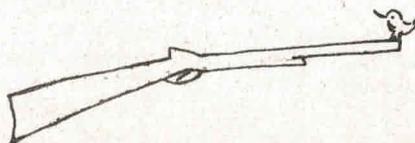
La campagne prévoit aussi une documentation écrite et audiovisuelle abondante, une plaquette sur la biologie et la protection des chauves-souris, un stage en Corse début septembre, des panneaux plastifiés pour les grottes touristiques et une sensibilisation des professions au contact des chauves-souris.

chasse

CHASSE DE LA GRIVE À LA LEQUE DANS LES HTES ALPES DECLAREE PROHIBEE.

La chasse de la grive à la lègue dans le département des Htes Alpes est prohibée, car l'emploi de ce piège étant susceptible d'entraîner la destruction massive et non sélective des oiseaux, la faisant tomber sous le coup de la loi pénale en dépit de certaines tolérances administratives concédées en vertu de traditions locales ou régionales à tenir à ce sujet pour inopérantes. C'est ce que retient le Tribunal de police de Gap qui, par jugement du 22 Avril 1983, après avoir considéré ce procédé comme étant un moyen autre que ceux autorisés par l'article 373 du Code rural, condamne neuf des onze prévenus à une amende de 600 F. assortie du sursis compte tenu de l'incertitude se dégageant des informations contradictoires recueillies par les contrevenants, ainsi qu'au versement par chacun d'eux de 1 F à titre de dommages-intérêts au Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés et à la Société Alpine de Protection de la Nature qui reçoivent en outre solidairement sur la base de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

(source O.N.C.)



RESEAU INFORMATION-EDUCATION-FORMATION

FRERE MAGAR
POUR LA PLUPART, LES
MAUX QUI FRAPPENT
LE MONDE ONT POUR
ORIGINE LE MANQUE
DE COMMUNICATION
...

... ET LE MONDE
NE S'AMELIORERA
PAS TANT QUE LES
GENS NE COMMUNI-
QUERONT PAS
ENTRE EUX

POUR SE DIRE
QUOI ?

D'après Dik Brown

FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Réunions plénières :

La participation de tous les membres du réseau y est souhaitée et souhaitable ; elles assureront la cohérence du travail des différents groupes. Elles dureront du samedi midi au dimanche midi.

10 et 11 Novembre 1984

Lieu : SARREBOURG (Moselle)

Hôte : FIR Lorraine — FLORE

Thèmes : Bilan du démarrage. « Comment créer un événement en écologie ? »

19 et 20 Janvier 1985

Lieu : BOIS-JOUBERT

(Loire Atlantique)

Hôte : SEPNB 44

Thèmes : Second bilan. Formation des élus.

16 et 17 Mars 1985

Lieu : Haute-Loire (à confirmer)

Hôte : Fédération Départementale de Protection de la Nature de la Hte-Loire
Thèmes : Troisième bilan. A choisir.

Avril (à préciser) :

Réunions des rédacteurs et responsables des autres publications de l'A.G.

Groupes de travail :

Motivation :

François TERRASSON, FFSPN, 57 rue Cuvier, 75005 PARIS

Mouvements de Jeunes :

Jean-Luc GODBERT

UMINATE, 47 rue Arago, 31500 TOULOUSE

Tourisme et Loisirs :

Lionel FEUILLAS

Espaces et Recherches, 15240 ANTIGNAC

Elus et autres gestionnaires :

Pascal BEAUFRETON

SEPNB 44, 106 Bd de Stalingrad, 44000 NANTES

Education Nationale :

Marie-Christine DRIEU

110 rue H. Durant, 81360 EPINAY SUR ORGE

Publicité :

Gilbert POIROT

FIR Lorraine, Château de Fenetrange, 57930 FENETRANGE

Marketing :

Serge HILBERT

18 St Luc, 29117 Pont de Buis, LE QUIMERC'H

Médias :

Pierre PELLERIN

JNE, 57 rue Cuvier, 75005 PARIS

PRENEZ CONTACT AVEC EUX :

PREMIER BILAN

LES 10/11 NOVEMBRE 1984

EN REUNION PLENIERE

Réunions techniques :

Elles seront spécialisées sur un thème ou problème particulier ; leur durée variera avec les besoins.

21 au 26 Septembre

Thème : « Conférence de presse des journalistes aux associations »

Lieu : ROYAN

Animateur : A. REILLE, RIENA.

26 (soir) au 28 Octobre (midi)

Thème : Jeu et pédagogie de l'environnement

Lieu : à préciser dans le Puy de Dôme
15 places

29 Octobre au 2 Novembre inclus

Thème : Formation des formateurs (scolaires)

Lieu : ST BONNET de TRONCAIS

Animateur : S. AUCLAIR, COA.

8 et 9 Décembre

Thème : Formation des formateurs (associations)

Lieu : TOULOUSE

Animateur : J. CAMBOU, UNIMATE.

Projet :

Technique du diaporama (Nord Nature)

TOUTES LES PROPOSITIONS SERONT BIENVENUES.

Réunions des groupes de travail :

A la discrétion de chaque groupe ; demandez à chaque responsable.

Stages de formation

(Subvention ministre de l'Environnement)

5 jours en Novembre (à préciser)

Thème : Utilisation de l'audio-visuel

Lieu : LYON

Animateur : Claudine LOUIS, FRAPNA.

Début 1985

Thème : Les techniques de communication

Lieu : Franche-Comté

Animateur : Claudine LOUIS, Fédération Régionale de Protection de la Nature et de l'Environnement.

Mars 1985 (à préciser)

Thème : Camps et chantiers d'environnement

Lieu : BRETAGNE

Animateur : Claudine LOUIS, SEPNB.

Projet :

Informatique (décembre 1984 ?), publics en difficulté, les techniques de l'écriture, la publicité.

ORGANISATION DU RESEAU

Comité de coordination :

Gilles BENEST

Tanguy FOUSNAQUIER

Viviane NAPOLITANO

Pierre NOEL

FFSPN, 57 rue Cuvier, 75005 PARIS.

Tél : (1) 336.79.95

APPEL AUX DOCUMENTS PUBLICITAIRES

La publicité utilise fréquemment la nature (son image, ses mythes,...) ; un exemple récent est celui de *HERTZ* et des *Vautours* ; d'autres sont plus subtils.

Afin d'éviter de tels équivoques, nous constituons un dossier sur la façon dont la nature est utilisée par la publicité.

FAITES-NOUS PARVENIR TOUS DOCUMENTS ALLANT DANS CE SENS. MERCI D'AVANCE.

Réseau « Information-Education-Formation »

ou

Réseau « Environnement et communication »

Qu'en pensez-vous ?

Monsieur et Madame Toulemonde et leur environnement

(enquête SOFRES, février 1981 ; 1002 personnes de plus de 15 ans interrogées).

De 1975 à 1980, l'environnement a-t-il changé ?

non	19%
beaucoup	30%
moyennement	38%
un peu	11%
sans opinion	2%

Une évolution est bien perçue par plus de la moitié du public

Ce changement a-t-il été :

en mieux	
beaucoup	11%
un peu	26%
en pire	
beaucoup	12%
un peu	25%
sans changement	23%
sans opinion	2%

Les avis sont partagés et un peu différents de la question précédente.

A votre avis, les inconvénients majeurs sont :

les embouteillages	20%
manque de contacts sociaux	12%
l'éloignement des lieux habituellement fréquentés	12%
saleté	10%

L'importance des problèmes du quotidien est mise en évidence.

Les transformations de l'environnement inspirent un sentiment :

de crainte	47%
d'espoir	32%
sans opinion	21%

Votre action personnelle pour protéger l'environnement est-elle :

possible	40%
impossible	55%
sans opinion	5%

Fatalisme ? Indolence ? Recrutement possible ?

A NOUS DE SAVOIR PROFITER D'UNE TELLE BASE DE TRAVAIL.

LE SCOOP ECOLOGIQUE

Comment l'inventer ?

Comment l'utiliser ?

Comment le réaliser ?

Quel message fait-il passer ?

Quel public atteint-il ?

C'est ce que nous verrons à Sarrebourg les 10 et 11 Novembre prochain. Venez nombreux !

MARKETING ET ECOLOGIE

Compatibles ou contradictoires ?

Conciliables ou antinomiques ?

On en parle beaucoup, mais pour quoi faire ? à quel prix ?

La phrase la plus importante du marketing est celle des choix stratégiques :

Fixer les objectifs, définir une politique, s'y tenir.

N'EST-CE PAS EXACTEMENT NOTRE PROBLEME ?

Mais, attention, en « économie de marché », le souci principal doit être de réduire l'écart entre le produit proposé et les attentes du consommateur !

DEVONS-NOUS ESSAYER CETTE VOIE ?

**INFORMATION —
EDUCATION
— FORMATION**

A quel public destinons-nous
notre message ?
Quel message voulons-nous
faire passer ?
Comment les faire passer ?
Comment estimer l'efficacité de
nos interventions ?

Autant de questions auxquelles
le réseau devra répondre ; cela
va-t-il nous obliger à une autocri-
tique lucide ? A (re)définir nos
objectifs ?

**FAITES PART DE VOS AVIS EN
VENANT AUX REUNIONS, OU A
DEFAULT EN ECRIVANT AU
RESEAU.**

RIENA

RIENA

RIENA

RIENA

Pour venir aux RIENA :

en voiture :
rendez-vous au bureau d'accueil
Place des Congrès
17200 ROYAN

en train :
départ de Paris Austerlitz
à 6 h 51

arrivée à Bordeaux à 11 h 16
Demander un billet à M.P.
CABELLO, 27 rue de l'Echiquier,
75010 PARIS

**Pour dormir et manger
pendant les RIENA**

150 frs forfait tout compris
depuis le déjeuner de samedi au
déjeuner de dimanche inclus.

Prolongation possibles :
voir avec M.P. CABELLO.

Elles auront lieu à ROYAN du 21
au 26 Septembre. Vous pouvez y
avoir un stand **pour y vendre vos
productions** (films, diaporama,...)

Inscrivez-vous auprès de :
Madame M.P. CABELLO, 27 rue
de l'Echiquier, 75010 PARIS.
Tél : (1) 523.31.46
A partir du 18 Septembre,
téléphoner à ROYAN :
16.(46) 38.65.11

Le réseau y est invité pour se faire
largement connaître. Deux ren-
contres sont prévues :

**La première avec les journalis-
tes** ; ils seront nombreux à couvrir
les RIENA : une bonne occasion à
exploiter. Programme :

Samedi 22 Septembre

Déjeuner
14 h : Réunion du réseau, prépa-
ration de la rencontre avec les
journalistes

19 h : Soirée RIENA

Dimanche 23 Septembre

Réunion du réseau. **Conférence
de presse des journalistes aux
associations.**

13 h : Déjeuner en commun avec
les journalistes.

**— La deuxième avec tous
les participants aux RIENA :**

Lundi 24 ou Mardi 25 vers
17 h :

Projection-débat animé par le
réseau :

**COMMUNICATION DES ASSO-
CIATIONS DE PROTECTION DE
LA NATURE AVEC LE GRAND
PUBLIC**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer d'urgence à M. P. CABELLO
27, rue de l'Echiquier 75010 Paris

NOM : **Prénom :**

ASSOCIATION :

Participera à la réunion eu réseau « information-Education-Formation » pendant les RIENA

J'arriverai :

en voiture

en train à Bordeaux à 11 h 16

Ci-joint un chèque de 150 F.

Signature

inute...dernière minute...dern

PÊCHE

AU MOMENT DE L'IMPRESSION, NOUS VENONS D'ÊTRE AVERTIS QUE LES DISCUSSIONS SUR LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PÊCHE DÉBUTENT LA SEMAINE PROCHAINE. VOS RÉPONSES SONT DONC URGENTES.

PENSEZ À DIFFUSER L'INFORMATION À TOUTES LES PERSONNES DE VOTRE ASSOCIATION QUI SONT CONCERNÉES PAR CE PROBLÈME

BON à retourner à :
Charles TOUZAN
FFSPN
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cédex 05

NOM : Prénom :
ADRESSE :
ASSOCIATION :

Souhaite participer aux travaux du groupe de travail "Loi Pêche".
Je m'intéresse spécialement à l'aspect suivant :

Date et signature.

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N. - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - 8, Villa des Fleurs- 92400 COURBEVOIE.
Commission paritaire en cours

Vente par abonnement.